

Vœu n°1 pour l'AG de Ligue des Pays de la Loire du samedi 5 novembre 2022

OBJET : Convocation du CODIR sur le Règlement des Championnats avant le début de la saison le 15 juillet.

Demandes:

- Serait-il possible d'obtenir le règlement de la saison le 15 juillet au plus tard ?
- Jusqu'à quelle date le règlement de la saison est-il modifiable ?

Contexte:

- Le CODIR sur le Règlement des Championnats s'est réuni le 12 septembre 2022.
- Le PV est parvenu dans les Clubs le 21 septembre 2022.
- Les Clubs préparent leur saison dès mai juin alors que la saison démarre à partir du 15 juillet (période hors délai pour les mutations).
- Le règlement est applicable dès le mois de juillet et les premiers matchs de coupe commencent en août.
- Le 1^{er} match de championnat était le 18 septembre.

<u>Pièce jointe</u>: courriel du 21 septembre 2022 de la Ligue, sur les modifications réglementaires.

De: PAYS DE LA LOIRE Compétitions < competitions @lfpl.fff.fr>

Date: mer. 21 sept. 2022 à 14:52 Subject: Modifications réglementaires

To:

Mesdames, Messieurs les Président(e)s de club,

Le Comité de Direction de la Ligue du 12 septembre a acté différents points de modifications réglementaires qu'il convient de porter à votre connaissance :

- Championnat R1 Féminin Futsal : modification du format du Championnat, divisé désormais en deux phases, afin que le vainqueur de la Phase 1 puisse participer au Challenge National Féminin Futsal. Le Challenge régional devient une Coupe régionale.
- Statut de l'Arbitrage : les arbitres de club peuvent compter dès cette saison pour 0,5, sous conditions : se reporter à la note en cliquant ici
- Championnats Seniors Masculins : actualisation du tableau des montées et descentes, avec 5 descentes de N3 en R1 à l'issue de la saison 2022/2023 (le tableau initial prévoyait davantage de descentes potentielles) : se reporter au règlement en vigueur en cliquant ici.

Vous retrouverez en pièce jointe le Procès-verbal du Comité de Direction.

Bien cordialement,

Didier ESOR, Président

Guy RIBRAULT, Président Délégué

CODIR N02 du 12.09.2022 - PV.pdf

1.7MB



US Cantenay-Epinard, 521 121

Vœu n° 2 pour l'AG de Ligue des Pays de la Loire du samedi 5 novembre 2022

OBJET: Modification de l'article 9.

Demande:

- Compte tenu du contexte difficile après COVID, serait-il possible de réviser l'article 9 ?
- Notamment le critère 3 former des joueurs :
 - o + 2 équipes de foot à 11 propres à l'équipe de U12 à U18
 - o ou: + 27 joueurs de U12 à U19 faisant au moins 10 matchs.

Contexte:

- En comparant avec les règlements des autres Ligues, celui de la LFPL semble très exigeant pour les plus petits Clubs, comme l'US Cantenay-Epinard, qui pourrait être rétrogradé administrativement à la fin de la saison 2022/2023.

Propositions:

- Diminuer le nombre de joueurs de 27 à 17.
- Prise en compte des joueurs des Clubs en Groupement de Jeunes.
- Enlever le nombre de match minimum.
- Mettre un retrait de point : 3 points la 1^{ère} année, 4 points la 2^{ème} année, 5 points la 3^{ème} année.
- Mettre une amende comme pour le défaut d'arbitre : 120 euros la 1^{ère} année, 240 euros la 2^{ème} année, 360 euros la 3^{ème} année.
- Non accession au niveau supérieur.



US Cantenay-Epinard, 521 121

Vœu pour l'AG de Ligue des Pays de la Loire du samedi 5 novembre 2022

OBJET : Clémence de la Ligue pour les Clubs affectés par une descente directe en D1 à la fin de la saison 2022-2033 à cause de l'article 9.

Demande:

- Compte tenu du contexte difficile après COVID, serait-il possible d'avoir la clémence de la Ligue ?

Proposition:

- Retrait de 3 points comme pour la 1ère année d'infraction de l'article 9.

La Commission prononce le retrait de points au classement de la saison 2021/2022, aux clubs suivants :

- Régional 1 Intersport Groupe A : LA FERTE BERNARD VS → 3 points
- Régional 2 Groupe C : LA BAULE POULIGUEN US → 3 points
- Régional 2 Groupe D : LES BROUZILS LSG → 3 points
- Régional 3 Groupe A : MOUILLERON TCFC → 3 points
- Régional 3 Groupe D : CHATEAU GONTIER FC → 3 points
- Régional 3 Groupe D : LAIGNE LOIGNE ATHLE → 3 points
- Régional 3 Groupe D : SOLESMES JS → 3 points
- Régional 3 Groupe F : ST OUEN DES TOITS → 3 points
- Régional 3 Groupe G : FORCE US → 3 points
- Régional 3 Groupe G : SOULGE SUR OUETTE JA → 3 points
- Régional 3 Groupe H : CANTENAY EPINARD US → 3 points
- Régional 3 Groupe H : GORRON FC → 3 points
- Régional 3 Groupe H : SILLE FC PAYS DE S. → 3 points
- Régional 3 Groupe I : AVESSAC FEGREAC SC → 3 points
- Régional 3 Groupe I : CHAUCHE US → 3 points
- Régional 3 Groupe I : LA CHAPELLE MARAIS → 3 points
- Régional 3 Groupe J : MANSIGNE US → 3 points
- Régional 3 Groupe J : MONCE EN BELIN ES → 3 points
- Régional 3 Groupe J : ST DENIS D'ANJOU US → 3 points